



## Fiche de renseignement membre

Nom et prénom du Licencié : ..... Numéro de Licence : 53 13 058

### AUTORISATIONS

#### Droit à l'image

J'autorise, je n'autorise pas\* (**rayez la mention inutile**) le Vélo Club Aubagnais à diffuser mon image à l'occasion de mon activité sportive ou loisir au sein de mon club sur le site officiel [www.veloclubaubagnais.com](http://www.veloclubaubagnais.com), la page Facebook [www.facebook.com/VeloClubAubagnaisOfficiel](http://www.facebook.com/VeloClubAubagnaisOfficiel) et les comptes Instagram associés.

Signature (obligatoire) :

### RENSEIGNEMENTS MEDICAUX (joindre copie carte Vitale et mutuelle)

- Groupe sanguin et rhésus :
- Etes-vous allergique à certains produits ? : Oui/Non (**rayez la mention inutile**)  
Si oui, à quoi : .....
- Avez-vous une pathologie particulière ? (ex : asthme...) :
- Suivez-vous un traitement médical régulier ? : Oui/Non (**rayez la mention inutile**)  
Si oui, précisez lequel : .....

 **En cas d'accident**

Personne à prévenir :

Nom : ..... Téléphone : .....

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ..... donne l'autorisation au responsable sur place du Vélo Club Aubagnais :

- A me faire conduire à la clinique ou à l'hôpital le plus proche,
- A prendre la décision conseillée par le médecin du service, après m'avoir prévenu si une intervention chirurgicale est nécessaire.

Fait à ..... le .....

SIGNATURE OBLIGATOIRE

(du représentant légal si mineur)

## **COMPORTEMENT**

Je m'engage à avoir un comportement irréprochable envers tous les bénévoles et tiers que je rencontrerai lorsque je représente les couleurs du Vélo Club Aubagnais.

Signature (obligatoire) :

## **EN CAS DE DEGATS MATERIELS**

J'ai compris que l'assurance du club ne peut pas fonctionner pour tout dégât qui survient à l'extérieur d'un véhicule (galerie, remorque, coffre de toit) lors d'un transport avec le club.

Je m'engage à réfléchir en concertation avec les représentants légaux du Vélo Club Aubagnais quant à la meilleure suite à donner pour réparer les dégâts que j'aurais pu causer (ex : en déplacement sur le logement d'une course) ou être indemnisé de la meilleure des façons si un tort m'était causé (ex : vélo abîmé suite à un accident avec la voiture du club).

En cas de sinistre, l'intéressé doit prendre contact avec le responsable désigné par le Président du club afin de pouvoir transmettre une déclaration d'accident à la fédération respective dans les cinq jours ouvrables. Passé ce délai aucun recours n'est possible.

Signature (obligatoire) :

\*Droit à l'image : j'ai conscience qu'en n'autorisant pas la diffusion de mon image, j'occasionne la non-diffusion de photos de groupe ou un travail conséquent de retouches. Les réseaux sociaux ont pour but de valoriser le travail de nos bénévoles et l'implication de tous nos membres, afin d'augmenter le rayonnement de l'Association.